



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE



LOOS – Les Oliveaux



DOSSIER DE CONCERTATION – du 9 septembre au 11 octobre 2019

LOOS

Les Oliveaux

Projet de renouvellement urbain



Ce présent dossier mis à disposition du public comprend:

- un plan du périmètre de projet soumis à la concertation
- un document de présentation générale du quartier
- un document de synthèse des objectifs du projet urbain
- la délibération de la MEL précisant le processus de concertation envisagé, pour donner aux habitants le moyen d'exercer leur droit d'expression.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du contexte de la Métropole	p.6
Présentation du contexte de la Ville	p.8
Présentation du contexte du quartier	p.9
Introduction au projet	p.11
Objectifs du projet	p.12
Présentation générale de la stratégie	p.13
• Plan directeur Les Oliveaux Horizon 15 ans	p.14
• Logements déconstruits	p.15
• Logements réhabilités	p.16
• Logements résidentialisés	p.17
• La diversification de logements	p.18
• Les équipements	p.19
• La bande paysagère	p.21
Phasage du projet	p.22
Annexes	p.24
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU	p.25
• Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des Oliveaux	p.27

CONTEXTE DE LA MÉTROPOLE

► Un enjeu d'équilibre et de développement territorial

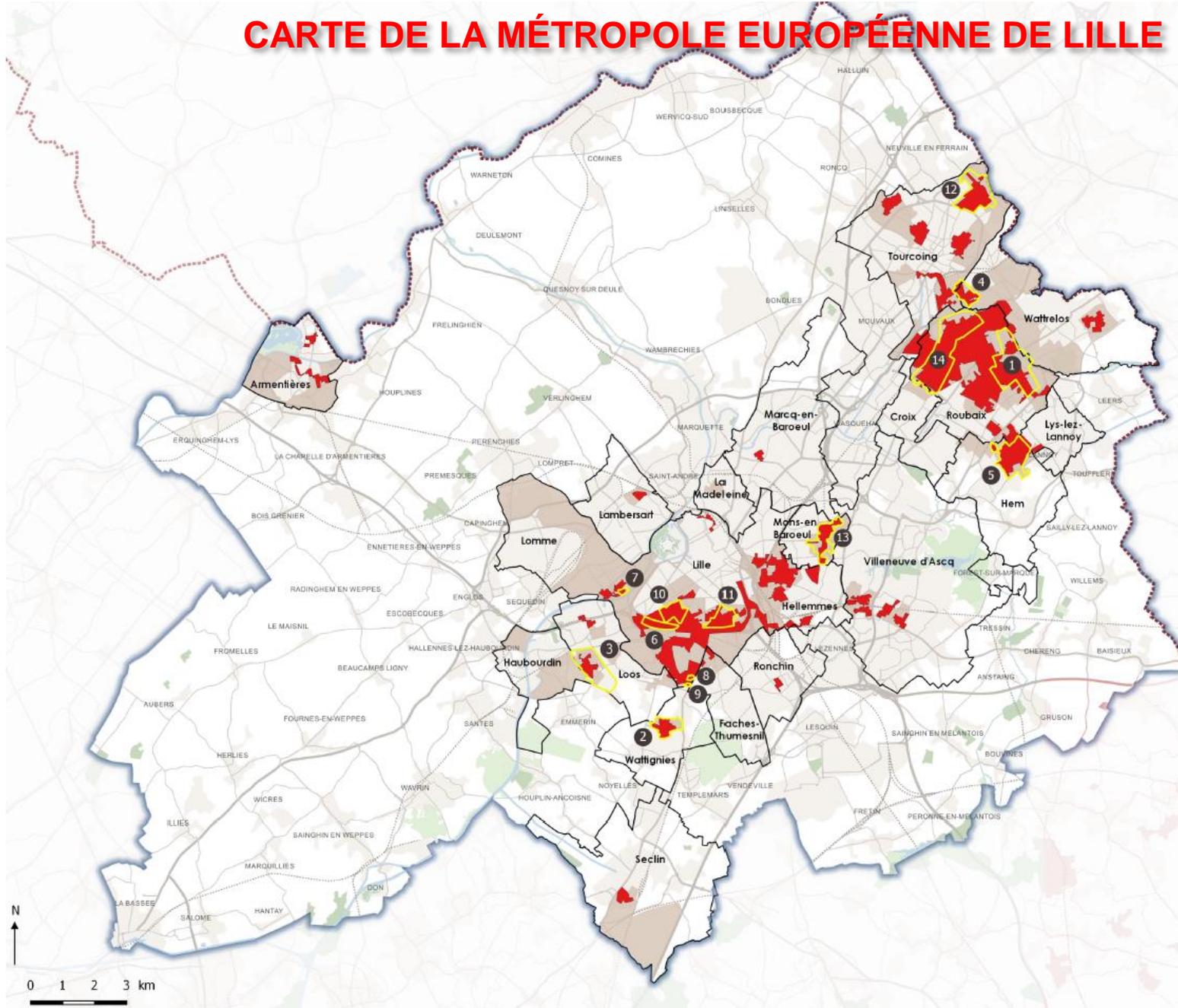
La Métropole Européenne de Lille est une intercommunalité rassemblant 90 communes, de plus d'un million d'habitants, témoignant d'une dynamique double et contradictoire : d'une part un potentiel de développement important (attractivité économique, rayonnement de l'agglomération) et d'autre part des inégalités territoriales persistantes, des situations sociales très contrastées, et une concentration spatiale des ménages les plus fragilisés dans les quartiers situés au cœur de la métropole.

La mosaïque de territoire qui composent la MEL témoigne de grandes disparités et d'inégalités persistantes. Face à ce constat, **la MEL porte l'ambition d'une véritable politique de développement et d'aménagement équitable du territoire.**

C'est pourquoi la MEL, compétente en matière de politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2015, s'est dotée d'une stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet Métropolitain.

Elle est construite autour de **6 priorités formalisées dans un contrat de ville : l'emploi et l'activité économique dans les quartiers, le renouvellement urbain, l'habitat et les parcours résidentiels, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'accès aux soins et à la prévention.**

CARTE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Quartiers prioritaires

Les NPRU présents sur le territoire métropolitain

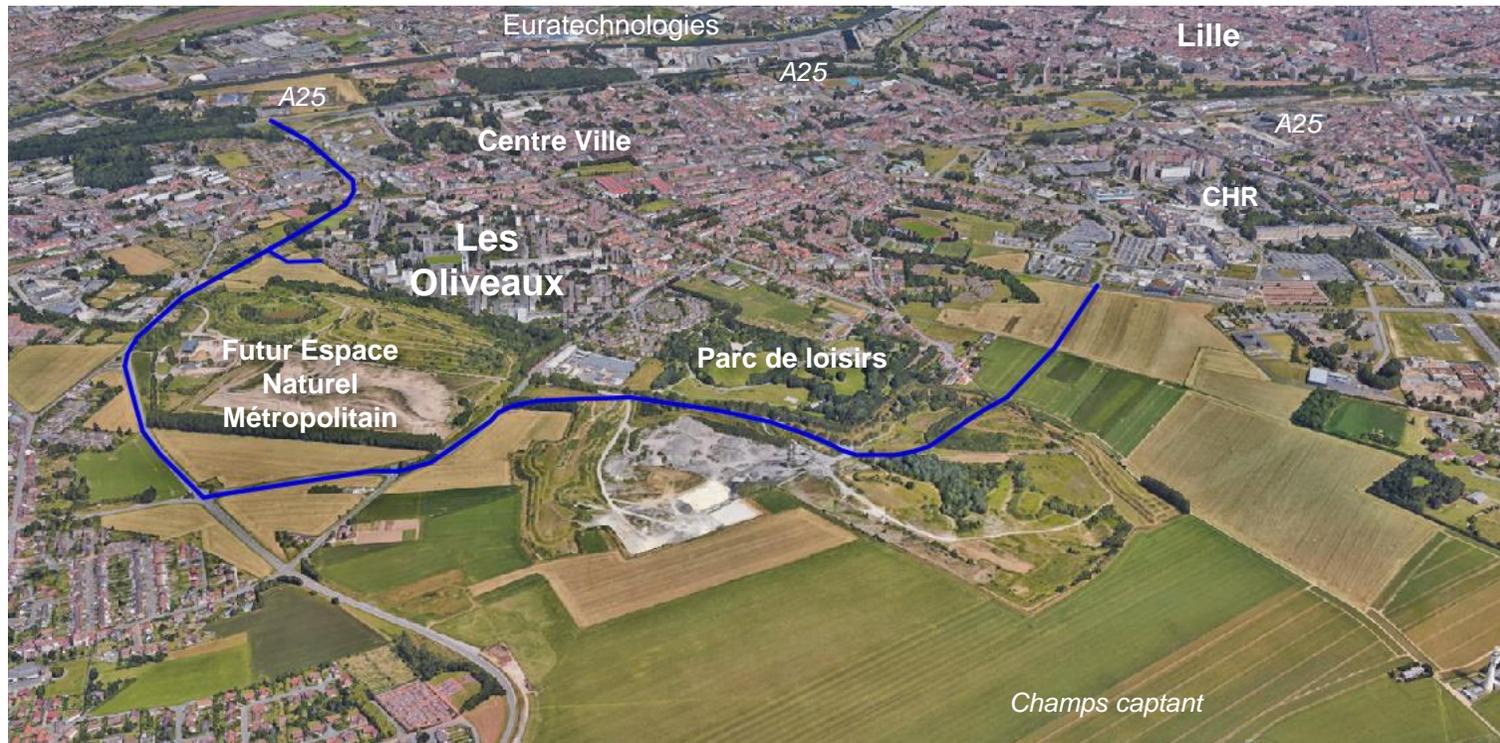
Les communes concernées:

- | | | |
|-----------------|----|---|
| Roubaix | 1 | Secteur Est de pérenniation |
| Wattignies | 2 | Le Blanc Riez |
| Loos | 3 | Les Oliveaux |
| Wattrelos | 4 | Les Villas |
| Hem | 5 | Lingerie - 3 Baudets |
| Lille | 6 | Quartier secteur Sud
Concorde et Léna |
| | 7 | Quartier secteur ouest |
| | 8 | Quartier secteur Sud - Lille Sud |
| | 9 | Quartier secteur Sud - Lille Sud |
| | 10 | Quartier secteur Sud
Concorde et Léna Mexico |
| | 11 | Quartier Sud - Lille Moulins |
| Tourcoing | 12 | La Bourgogne |
| Mons en Baroeul | 13 | Nouveau Mons |
| Roubaix | 14 | Arc Nord-Ouest |

Quartiers de veille

Frontière franco-Belge

CONTEXTE DE LA VILLE



► Loos est une commune qui se situe **au plein cœur de la Métropole Européenne** de Lille. Peuplée de près de 22 000 habitants, cette commune a pu profiter d'un essor économique considérable suite à la reconversion économique de la métropole dans les années 1990. Eurasanté et le CHRU, actuellement implantés sur le territoire loossois, symbolisent tous les deux cette transformation qui a affecté la commune de Loos.

► **Toutefois, ce changement soudain a eu pour conséquence de précipiter certains quartiers dans une situation de décrochage vis-à-vis du reste de la commune.** Souvent mal connectés aux routes et aux réseaux de transports, ils ne parviennent pas à bénéficier des avantages liés à l'intérêt que la commune de Loos peut susciter, ou même à la proximité de la commune avec Lille et l'A25. Essentiellement à vocation résidentielle, ces quartiers sont enclavés et souffrent d'une mauvaise réputation, et leurs habitants y rencontrent des difficultés économiques et sociales importantes.

► Ainsi, pour remédier à cette situation de décrochage que connaissent certains quartiers, la commune de Loos doit à la fois s'appuyer sur les forces et les atouts portés par le développement de la métropole et y raccrocher l'ensemble de ses quartiers pour garantir à l'ensemble du territoire loossois un développement économique et social réel et harmonieux. Les quartiers en situation de décrochage parviendront ainsi à se développer. Cela passe par un investissement dans les quartiers les plus fragiles, qui concentrent les difficultés, afin qu'ils puissent se redévelopper.

CONTEXTE DU QUARTIER

► Parmi ces quartiers fragiles, **le quartier des Oliveaux** présente les dysfonctionnements les plus importants de la commune. Héritage des politiques de construction de grands ensembles des années 1950/60, ce quartier situé à la limite sud-ouest de la ville avec près de 7000 habitants, compte le tiers de la population communale et 1 536 logements sociaux, intégralement répartis en habitat collectif, soit un taux de 95% de logements sociaux, dans une ville qui en compte 36% au total. D'un point de vue urbain, le quartier est isolé ; il est séparé du centre-ville par une voie ferrée, et est entouré d'espaces verts/naturels avec lesquels il n'est pas connecté.

► La conception actuelle du quartier génère des problèmes et des dysfonctionnements auxquels il convient d'apporter une solution. Au niveau de la circulation et de l'accessibilité du quartier, il souffre d'une organisation urbaine peu cohérente, incompréhensible et sans points de repères. De plus, le quartier est essentiellement résidentiel et ne parvient pas à ce titre à diversifier ce qu'il propose aux usagers ; s'il existe bien un parc d'équipements nombreux et variés, ceux-ci restent vieillissants et peu attractifs. Enfin, le véritable point noir du quartier est le centre commercial des Oliveaux.

Tous ces éléments contribuent à peser lourdement sur son attractivité. Le quartier est aujourd'hui un choix par défaut pour ceux qui s'y installent.



— Géographie prioritaire

○ Élargissement du secteur de projet au collège , foyer Salengro et restaurant scolaire

CONTEXTE DU QUARTIER

► À ce titre, la ville de Loos et la MEL portent une action de renouvellement urbain forte.

L'ambition est de transformer le quartier en un moteur du développement futur du territoire, en facilitant son intégration au reste de **Loos** et aux autres villes environnantes et sa sortie des différents dispositifs qui accompagnent son développement. Alors, les Oliveaux connaîtront un « retournement d'image » suffisamment puissant pour être perçus comme les autres quartiers de Loos, un endroit que l'on choisit pour vivre et habiter.

Ainsi, pour changer l'image du quartier et le rendre plus attractif, il est indispensable d'intervenir sur des domaines comme celui du logement social, sur les équipements, et sur l'aménagement des espaces publics.



Vue aérienne d'une partie du quartier, mettant en évidence les tours St-Exupéry, Mermoz, Vigny, et Musset



Centre commercial du quartier des Oliveaux, situé à proximité de la Tour Kennedy.

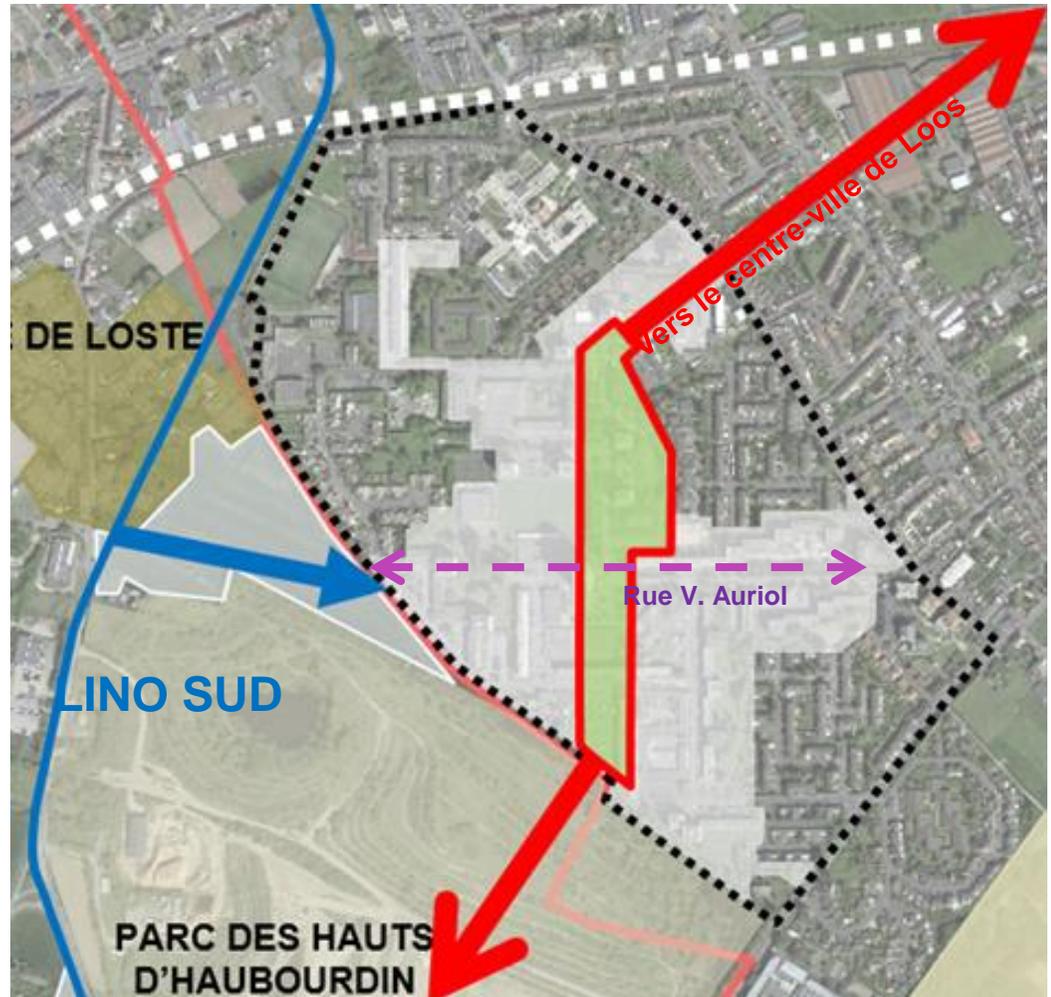
INTRODUCTION AU PROJET

► La Métropole Européenne de Lille, avec l'ensemble de ses partenaires, a souhaité intervenir sur le quartier des Oliveaux afin de garantir son développement et de le raccrocher aux dynamiques métropolitaines à l'œuvre sur le territoire. Le développement du quartier passe entre autres par une amélioration de son cadre de vie mais aussi par une amélioration des conditions de vie des habitants actuels et des futurs habitants.

► **À ce titre, le projet de renouvellement urbain vise à faire des Oliveaux un quartier jardin mixte qui connecte le quartier au reste de la métropole.** L'intérêt d'un tel choix est d'assurer l'intégration future du quartier dans ses environs et d'en faire l'une des portes d'entrée de l'agglomération.

L'aspect central du projet est d'intervenir sur le quartier afin de rendre plus attractif les Oliveaux. L'ensemble des opérations du projet visent ainsi à contribuer à ce regain d'attractivité (en baissant le poids du logement social, en donnant une nouvelle centralité au quartier, en favorisant l'implantation de commerces, etc.).

Schéma du raccrochement du quartier à ses franges dans le cadre du Projet NPRU



OBJECTIFS DU PROJET

5 orientations sont au cœur de la stratégie de rénovation du quartier des Oliveaux :

► Le désenclavement physique du quartier

Afin d'ouvrir le quartier sur l'agglomération, la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (ou LINO) sera raccordée à la rue Vincent Auriol. L'objectif est ici de rendre le quartier plus accessible et de faciliter le déplacement de ses habitants. Dans la mesure où la LINO est reliée à Euratechnologies et même Eurasanté, sa liaison au quartier des Oliveaux permettrait de connecter l'ensemble des habitants à ces infrastructures. Cette liaison permettrait également de mieux connecter le quartier au centre-ville loossois.

► Rééquilibrer le territoire

Aujourd'hui, le nord du quartier est essentiellement composé d'équipements, alors que le sud concentre la majorité des logements. Pour régler ce problème, il convient de connecter les différents équipements du quartier, aujourd'hui dispersés. De plus, les cheminements et les espaces verts étant dégradés, les habitants n'en profitent pas. Il convient donc d'intervenir sur ces espaces pour faciliter les déplacements. Cette mise en mouvement passe également par l'attraction d'un public loossois aux Oliveaux, afin de casser l'image négative du quartier.

► Créer un pôle de centralité et intervenir sur les équipements publics du quartier

Le centre actuel du quartier des Oliveaux est frappé par une mauvaise organisation urbaine ; le centre commercial est quasi-intégralement vacant, les services de mairie et le bureau de poste sont masqués par la galerie commerciale, et les équipements de proximité disséminés, ce qui en soit ne constitue pas « un véritable centre ». En effet, une centralité tire avant tout sa force de son animation, crée elle-même par la présence de commerces, de services et d'équipements variés. Créer une réelle centralité permettrait de redonner de la visibilité au quartier et de recevoir de véritables événements, ce qui aurait pour conséquence de soutenir la vie sociale du quartier, souvent exprimée comme un enjeu par les habitants.

► Agir sur les équilibres sociaux et la diversification de l'offre de logements- Un quartier d'habitat mixte

L'une des entraves à l'attractivité du quartier est aujourd'hui l'absence d'offre de logement véritablement diversifiée (68% de logements locatifs sociaux au sein du périmètre d'étude aujourd'hui). L'objectif est ici de rapprocher la part des logements locatifs sociaux du quartier à celle de la ville de Loos (38%, dont 95% sont d'ailleurs situés dans le quartier des Oliveaux). À ce premier défi s'ajoute également la nécessité d'offrir un nouveau type de statut d'habitat (en accession ou en locatif libre) et d'un nouveau type d'offre d'habitat (individuel, petit et moyen collectif). Il est aussi nécessaire d'intervenir sur l'offre de logement existante afin de résoudre les difficultés inhérentes à ces logements (notamment les tours de Vigny, de Mermoz, de Musset, de Saint-Exupéry, et les pavillons Kennedy et Roosevelt).

► Intégrer l'approche paysagère et environnementale- Valoriser le potentiel paysager du site et les usages

Plus de 60% des espaces verts du quartier ne sont pas utilisés et donnent sur les arrières des immeubles. L'enjeu est ici de mettre en réseau les différents espaces verts du quartier. Cela permettrait de relier les différents équipements (les écoles, la maison de l'enfance, etc.) mais aussi de relier les secteurs pavillonnaires et collectifs.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE

Plusieurs grands principes ont été posés dans le cadre de l'étude urbaine :

- ▶ S'appuyer sur le « déjà là » ; avec un cadre de vie agréable, sur l'opportunité d'ouverture du quartier qu'offre la LINO...
- ▶ Générant des axes forts et qui se prêtent à la déambulation au sein du quartier.
- ▶ Créer une vraie centralité en s'appuyant sur l'aménagement d'une bande Nord/Sud

En s'appuyant sur ces principes, le projet urbain s'est conçu de la façon suivante :

1) Une intervention ciblée au cœur du quartier

Suite à une analyse prenant en compte une multitude de critères, les résidences et le bâti qui nécessitent une intervention lourde se situent au cœur du quartier.

2) La création d'une ligne forte ; une bande centrale Nord /Sud

Le projet urbain du quartier des Oliveaux vise également à aménager une « bande centrale » orientée dans la direction Nord/Sud le long de la Rue de la Paix, et ce du mail aménagé existant au parc des Hauts d'Haubourdin. L'axe délimité par cette « bande » contient plusieurs équipements majeurs des Oliveaux ; l'école élémentaire Sand-Daudet, l'école maternelle Florian, la Cité des enfants, l'église, le square, et le groupe scolaire Marceline Desbordes-Valmore / Sévigné. La bande accueillera également des équipements futurs comme la maison des initiatives et la nouvelle cité des enfants.

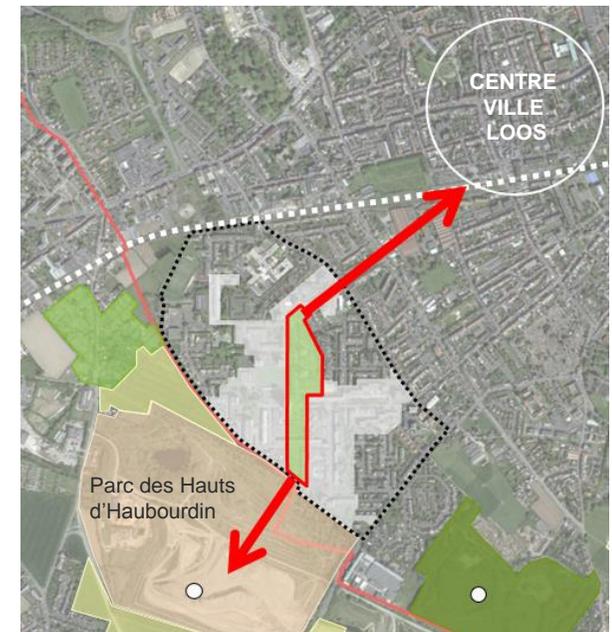
L'aménagement de cette bande vise avant tout à faciliter les échanges entre les citoyens. À ce titre, il convient donc de repositionner l'offre commerciale au pied d'immeubles le long de la bande, afin de profiter au maximum du flux de passants au niveau du futur centre du quartier, sur l'actuel terrain Léo Lagrange, et à l'angle de la Rue de la Paix et de la Rue Vincent Auriol. De plus, deux boucles seront reliées à la bande paysagère pour fluidifier le trafic, mais aussi mieux raccrocher le quartier à la ville.

3) Une diversification des formes urbaines

Le projet constituera un front bâti le long de l'axe Nord/Sud avec une réelle mixité fonctionnelle. La centralité sera donc dense pour pallier le sentiment actuel d'ensemble satellitaire et d'éloignement. Les formes urbaines qui seront proposées répondront à ce principe afin de constituer un cœur de ville. En matière de diversification, le projet urbain va permettre la création de près de 400 logements neufs.

4) Le raccordement de la LINO au quartier des Oliveaux

En plus de la bande paysagère qui traverse le quartier du Nord au Sud, un axe Est/Ouest est également envisagé pour raccorder la LINO au quartier dans le prolongement de la rue Vincent Auriol.



La Bande paysagère Nord / Sud ; un axe qui connecte les Oliveaux au centre-ville et au futur parc métropolitain

PLAN DIRECTEUR LES OLIVEAUX HORIZON 15 ANS

LOGEMENTS

- ▶ 424 logements déconstruits (et donc 424 logements sociaux reconstruits hors site (sur Loos et autres communes de la Métropole pour le rééquilibrage du territoire)
- ▶ 188 logements réhabilités
- ▶ 392 logements construits en diversification
- ▶ 957 logements résidentialisés

EQUIPEMENTS

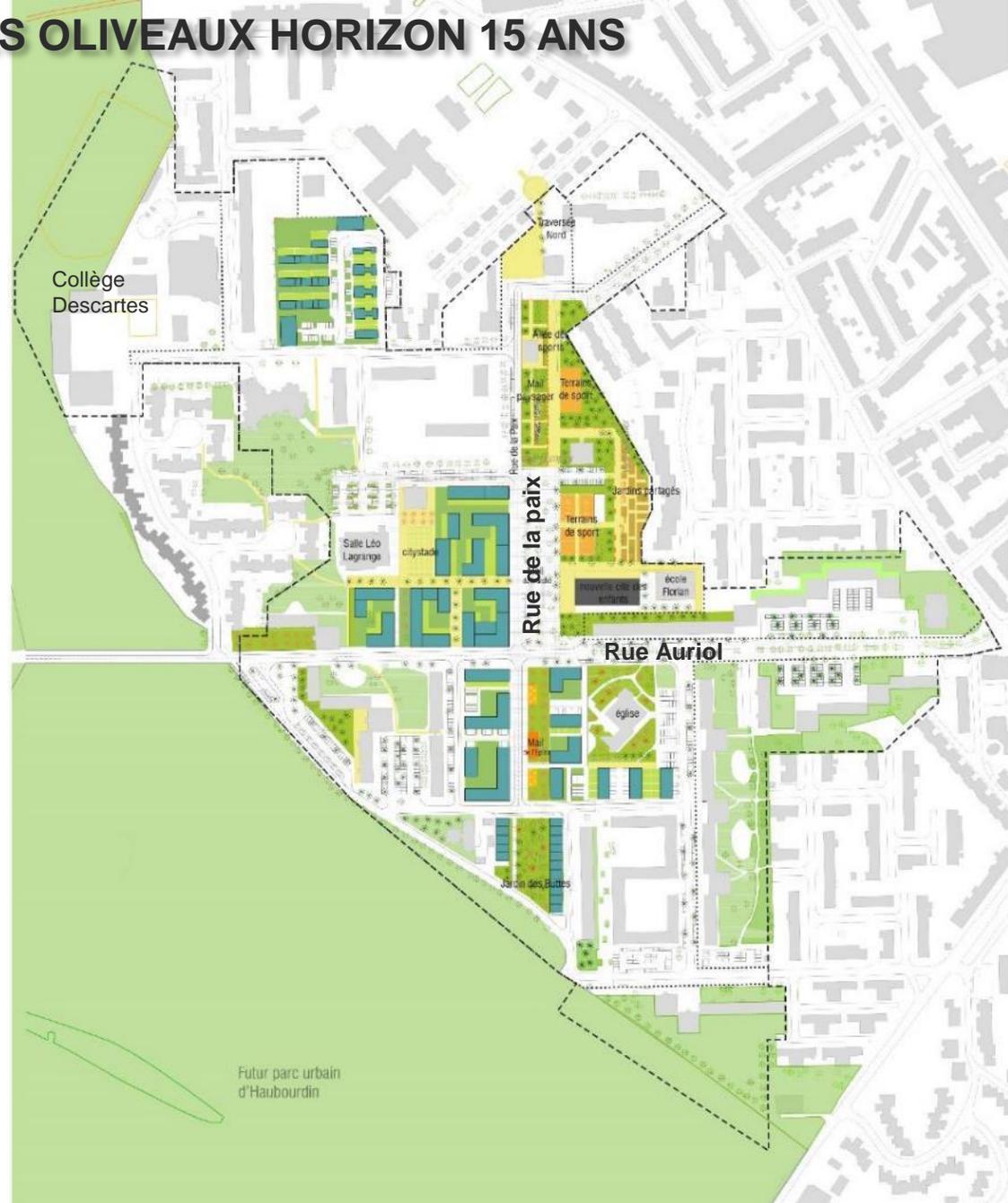
- ▶ Interventions lourdes sur les équipements existants et création de nouveaux équipements

COMMERCES / ACTIVITES

- ▶ 830 m² dédiés
- ▶ Repositionnement des services en cœur de quartier

AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

- ▶ Plus de 12 hectares requalifiés



LES LOGEMENTS DECONSTRUITS

► Au total, 424 logements déconstruits



Mermoz

Vigny

○ La cité des enfants et les tours Mermoz et Vigny

► Tour Mermoz : 52 logements

► Tour Vigny : 52 logements



Le pavillon Bretagne :
16 logements



○ La tour Kennedy : 220 logements
Démarrage enquête relogement:
janvier 2019



○ Le pavillon Roosevelt : 84 logements

- Nouvelles constructions
- Démolitions envisagées
- Résidentialisation
- Réhabilitation (Tour Marot, Pavillons Lavoisier, Verhaeren et Duez / Tours Saint Exupéry, Musset et Massenet)

LES LOGEMENTS RÉHABILITÉS

► Au total, 188 logements réhabilités



La tour Marot :
20 logements



La tour Verhaeren :
32 logements



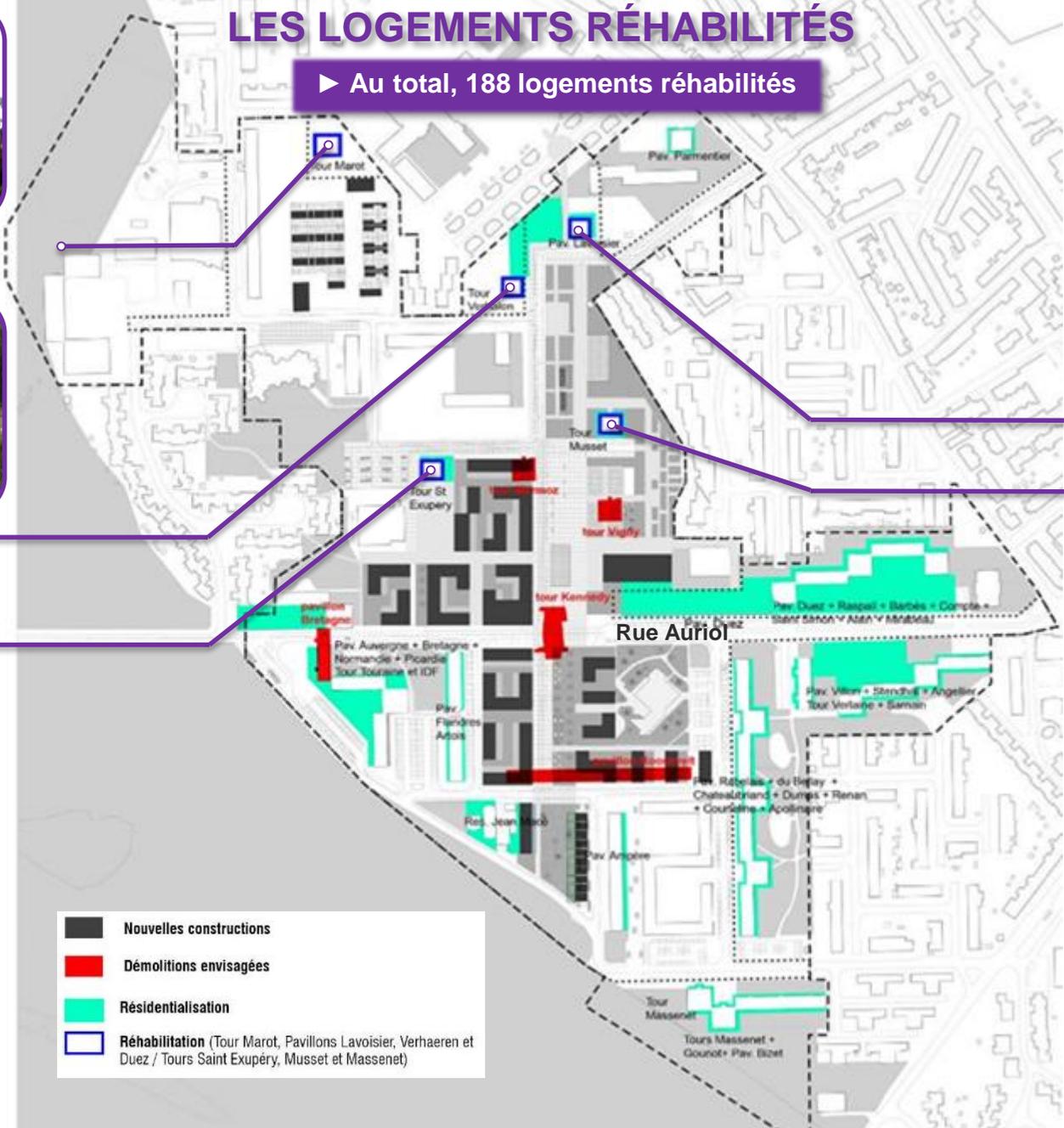
La tour St Exupéry :
52 logements



La tour Lavoisier :
32 logements



La tour Musset :
52 logements



LES LOGEMENTS RÉSIDENTIALISÉS

► Au total, 957 logements résidentialisés dans le quartier : Amélioration du cadre de vie , traitements des pieds d'immeubles et délimitation des espaces publics et privés

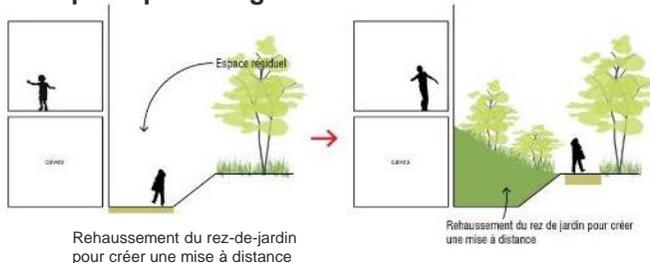
Le programme de résidentialisation est intimement lié au programme d'espaces publics. En effet, la qualité des espaces publics, la mise en valeur et l'enrichissement de la qualité du paysage des Oliveaux prendront corps dans le traitement des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux.

La résidentialisation permettra également de répondre aux attentes exprimées par les habitants, notamment lorsqu'il s'agit de délimiter les espaces publics et les espaces privés dans le quartier.

Exemples de traitements des pieds d'immeubles



Schéma d'un principe de végétalisation des résidences existantes



Exemple de réaménagement de la limite caves – rez-de-jardin



Les caves des résidences existantes neutralisent le rapport des logement au rez de jardin. Un remblai se fera pour retrouver le niveau du jardin tout en créant une mise à distance végétale qui mettra en valeur les RDC.



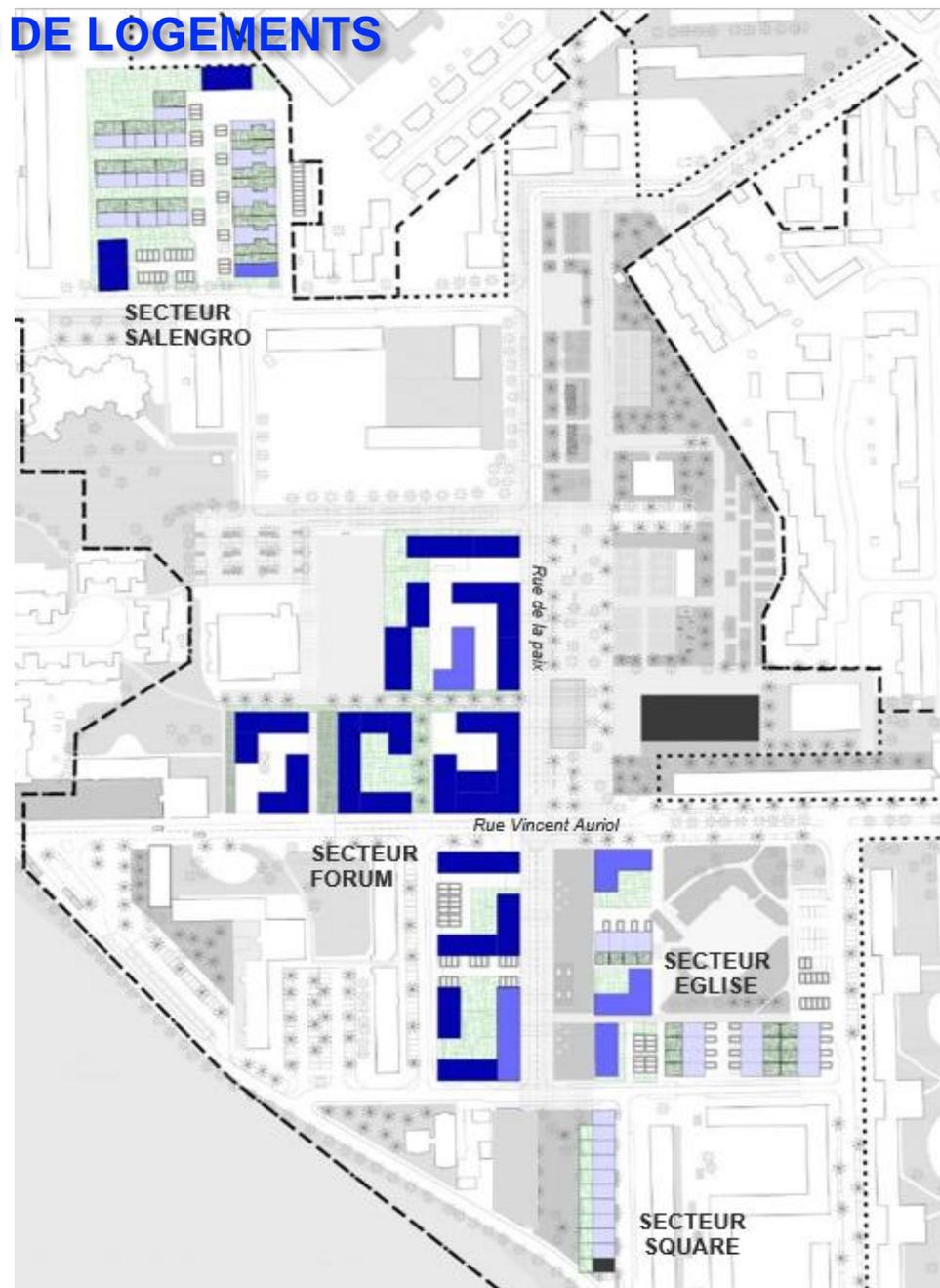
LA DIVERSIFICATION DE LOGEMENTS

- Secteur Salengro (46 logements)
- Secteur Forum Nord (215 logements)
- Secteur Forum Sud (73 logements)
- Secteur Square (10 logements)
- Secteur Eglise (48 logements)

Environ 27 620 m² en surface de plancher

► Environ 392 nouveaux logements
en diversification

-  collectif
-  intermédiaire
-  individuel



Stade Vandeweghe

Renforcer le rôle de pôle sportif du stade via :

- ▶ Implantation d'un club house avec création de vestiaires

Réhabilitation du restaurant scolaire

- ▶ Réaménagement interne et réhabilitation thermique
- ▶ Création de salles de restauration et d'animation à usage des habitants du quartier

Déplacement du terrain Léo Lagrange

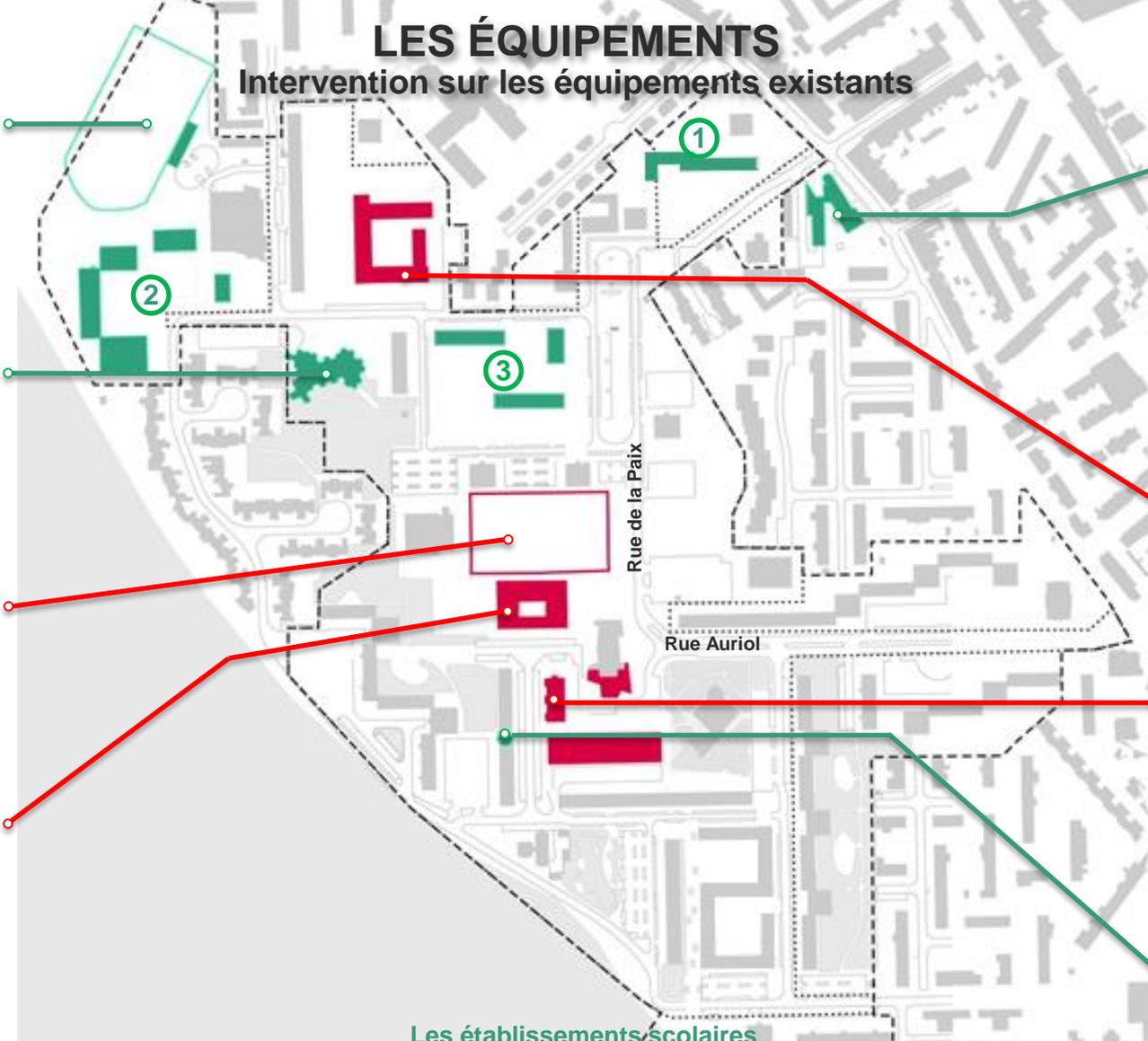
- ▶ Relocalisation du terrain vers le Stade Vandeweghe, et ce afin de libérer du terrain dans le cadre du projet urbain

Déconstruction de la Cité des Enfants

- ▶ La Cité des Enfants sera déconstruite en vue de la création d'un pôle éducatif d'excellence intégrant de meilleures conditions d'accueil.
- ▶ Elle sera ainsi reconstruite de l'autre côté de la Rue de la Paix, pour renforcer la centralité, apporter une véritable plus-value environnementale et redonner de l'attractivité au site.

LES ÉQUIPEMENTS

Intervention sur les équipements existants



- Les établissements scolaires
- 1 École Perrault : Agrandissement des dortoirs et amélioration du confort Thermique.
 - 2 Collège Descartes : Aménagement d'un parvis pour sécuriser les abords. Aménager les surfaces non-utilisées.
 - 3 École Daudet-Sand : Mise en accessibilité de l'établissement.

Agrandissement de la Bibliothèque Prévert

- ▶ Agrandissement de l'espace et isolation phonique de l'espace jeunesse
- ▶ Amélioration du confort des espaces extérieurs pour faciliter l'accueil de manifestations socioculturelles.

Déconstruction du Foyer Salengro

- ▶ Déconstruction nécessaire dans la mesure où le site est fortement amianté.
- ▶ En contre partie : L'emplacement sera utilisé pour la construction de logements

Déconstruction du centre commercial

- ▶ Déconstruction en raison de sa vacance et de sa vétusté
- ▶ Relocalisation des commerces à l'angle de la Rue de la Paix et de la Rue Vincent Auriol

Aménagement du Hall d'accueil de l'espace mosaïque

- ▶ Créer une bulle d'accueil pour améliorer le confort des employés et la visibilité sur l'espace public.

LES ÉQUIPEMENTS

Les nouveaux équipements

Relocalisation d'une cuisine centrale (emplacement à définir)

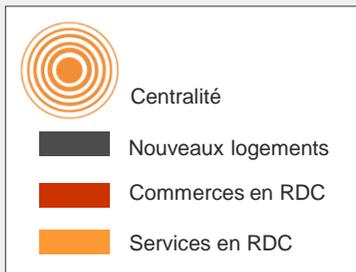
► La cuisine actuelle est dans un état suffisamment grave pour qu'une réhabilitation ne soit pas envisageable.

Services

Plateau Technique Football

Maison des Initiatives et Maison du Projet (emplacement à définir)

► L'objectif de cet équipement est de regrouper sur un même endroit un point local de l'emploi, un espace citoyen, et des espaces de réunion dédiés aux associations et aux acteurs du quartier, tout ça pour permettre aux différents publics de se croiser.



Rue Herriot

Rue de la Paix

Rue Auriol

Nouvelle Cité des Enfants

► Délimitation du bâti encore en cours de réflexion

Commerces

LA BANDE PAYSAGÈRE



MAIL PAYSAGER



MAIL DU MARCHÉ



21 JARDIN DES BUTTES



TRVERSE NORD



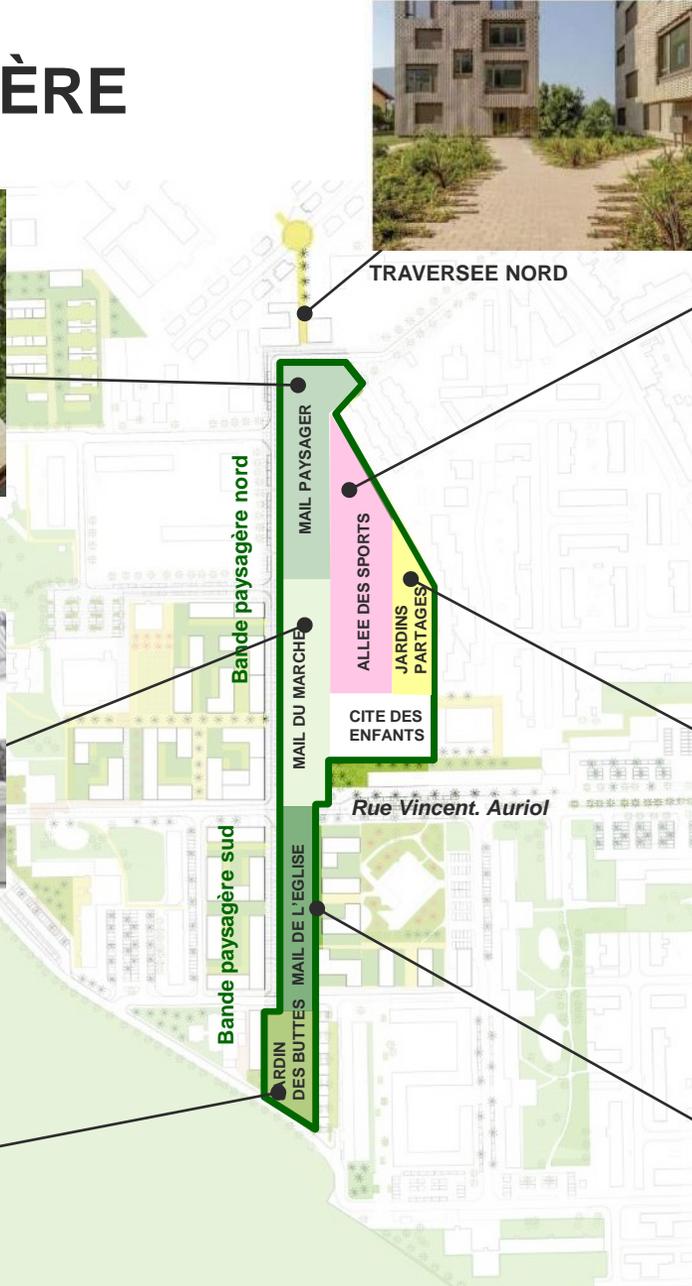
ALLEE DES SPORTS



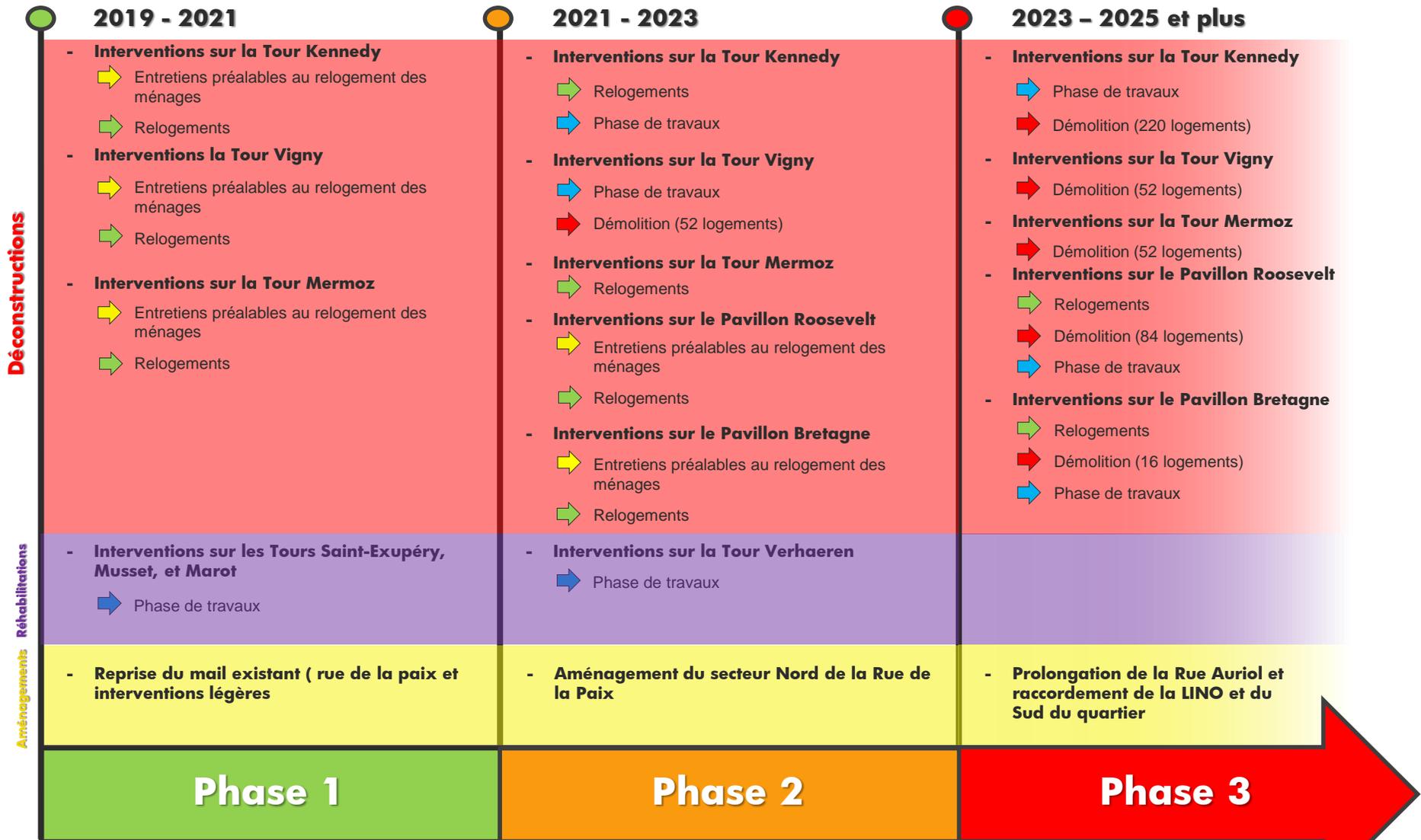
JARDINS PARTAGES



MAIL DE L'ÉGLISE



PHASAGE DU PROJET



* Ce phasage est prévisionnel et est susceptible d'évoluer

ANNEXES

- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des NPRU
- Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des Oliveaux

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU



17 C 0515
séance du 01/06/2017

Contrat de Ville- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Communication et concertation des quartiers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion sociale (loi Lamy) du 21 février 2014 définit les contours d'une nouvelle politique de la ville et lance un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024 qui prend la suite du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1). Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi MAPTAM a confié à la Métropole Européenne de Lille la compétence « Politique de la ville » permettant de doter le territoire d'une véritable stratégie de développement durable des quartiers totalement intégrée au projet métropolitain.

Dans ce cadre, la MEL souhaite développer une stratégie métropolitaine, articulée avec celles des communes, en matière d'information, de communication et de concertation dans les quartiers en renouvellement urbain.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'ambition du projet de mandat de créer une Métropole Citoyenne par un dialogue renforcé et l'association du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire et par l'enjeu porté par la réforme de la Politique de la Ville qui vise également à offrir une place plus importante aux démarches de concertation et de citoyenneté.

Par ailleurs, la délibération n°16 C 0904 du 02 décembre 2016 a adopté la charte de la participation citoyenne. Les actions à engager découlent de ce cadre de référence.

La MEL assure déjà un accompagnement des dispositifs de citoyenneté relatifs au Contrat de ville. Cela passe par l'accompagnement à la création et au développement des conseils citoyens ainsi que par l'accompagnement à la création des Maisons de Projet et la définition de leurs modalités de fonctionnement, comme décliné dans le contrat de ville de la métropole Européenne de Lille signé le 15 juillet 2015.

Par ailleurs, conformément au nouveau cadre réglementaire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par le projet, pendant toute la durée de son élaboration. Les modalités de concertation sont définies par la MEL en lien avec les communes, qui devront également délibérer sur les principes.

La présente délibération se décline sur les neuf sites retenus parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants du territoire métropolitain.

Les quartiers d'intérêt national retenus par l'arrêté du 29 avril 2015, visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 sont :

- Secteur Sud-Lille
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski-Mons en Baroeul
- Quartier intercommunal Blanc Seau- Croix Bas Saint Pierre – Roubaix
- La Bourgogne – Tourcoing
- Les Oliveaux – Loos

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région sont :

- Les Villas – Wattrelos
- Lionderie, Trois Baudets – Hem
- Blanc Riez – Wattignies
- Bois Blancs - Lille

Dans ce contexte, les modalités de la concertation qui seront mises en œuvre par projet s'attacheront à poursuivre plusieurs objectifs.

1. Informer

Il s'agit de donner accès, à l'ensemble des personnes concernées, à une information sur le projet articulant le contexte métropolitain du programme de rénovation urbaine, sur la base des éléments de communication précisés précédemment, et une information de proximité sur les réalités locales du projet.

Les maisons du projet sont un lieu privilégié pour diffuser cette information.

2. Echanger

L'objectif est de créer les conditions d'échanges permettant à chacun de poser les questions relatives au projet, de pouvoir donner un avis, et partager des propositions.

A chaque étape du projet, une synthèse du contenu de la concertation permettra de mettre en valeur les propositions qui en auront émergé afin d'éclairer par l'expertise d'usage les réflexions techniques et budgétaires du projet.

A l'issue, le bilan de la concertation doit être dressé par projet ; Il est délibéré par la MEL. Ainsi il devra comporter les éléments suivants :

- Les modalités de concertation mises en place au regard de l'importance et des caractéristiques du projet ;
- Les publics et acteurs mobilisés en valorisant la diversité ;
- Les variables du projet définies en amont et soumises à la concertation, et les propositions issues de la consultation sur les sujets identifiés. Le bilan s'attachera à mettre en valeur dans quelle mesure ces propositions ont influé sur l'aménagement et les orientations prises.

Délibération de la Métropole Européenne de Lille sur les modalités de concertation des NPRU

Modalités de concertation

La présente délibération fixe un cadre minimum de modalités de concertation. Elles devront permettre d'atteindre les objectifs poursuivis et définis ci-dessus. Si les communes estiment qu'ils ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs définis, au regard des circonstances locales, il leur appartiendra de mettre en place des dispositifs complémentaires.

L'adéquation des moyens mis en place, au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, seront à mettre en valeur dans le bilan de la concertation des projets délibérés par la MEL.

La première phase de concertation se déroulera selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis :
 - o siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
 - o site internet de la Métropole : lillemetropole.fr
 - o à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre les villes, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées ;
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen.

Le dossier de présentation contiendra :

- Un document de présentation générale du quartier
- La présente délibération

Ce dossier pourra être actualisé et complété au gré des réflexions et de l'avancement dans la définition du projet.

La présente concertation sera portée à la connaissance du public par affiches au siège de la Métropole et des mairies. Le public sera également informé par avis dans deux journaux locaux, précisant les dates et les lieux de la concertation.

Par conséquent, la commission « Logement et Politique de la Ville » consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les objectifs des projets et les modalités de concertation préalable tels que définis ci-dessus ;
- 2) D'autoriser le Président à engager les formalités nécessaires à la bonne tenue de la concertation

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 12/06/2017

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué


Arnaud FICOT

Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des Oliveaux



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0402

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - URBANISME, AMENAGEMENT ET VILLE - POLITIQUE DE LA VILLE

LOOS -

NPRU - QUARTIERS LES OLIVEAUX - MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mai 2014, le Président Damien Castelain a affiché l'ambition communautaire dans le cadre de la Politique de la Ville en souhaitant une MEL solidaire envers ses territoires les plus fragiles.

La compétence Politique de la Ville, prise le 1er janvier 2015 est récente pour notre établissement. La MEL et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville Métropolitain le 15 juillet 2015. Il se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie-renouvellement urbain.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) est au cœur de la nouvelle politique de la Ville impulsée par la loi Lamy. Notre contrat de Ville en fixe les orientations et le cadre de référence. Les différents enjeux de ce NPRU sont désormais traités de façon globale et coordonnée à travers des stratégies territoriales intégrées de développement.

I. Rappel du contexte

La MEL assure désormais, aux côtés de ses partenaires, le pilotage de ce NPRU, qui concerne 9 quartiers de notre territoire. Le secteur des Oliveaux à Loos, a été ainsi identifié en tant que quartier d'intérêt national par l'arrêté du 29 avril 2015 du nouveau programme de renouvellement urbain.

Suite à la délibération n°15 C 1368 en date du 18 décembre 2015, il a été engagé un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour ce faire, la MEL, la Ville de Loos et les bailleurs Vilogia, Partenord et SRCJ ont décidé de faire appel à un groupement de prestataires, en groupement de commandes. Le premier marché subséquent de cet accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine étant la réalisation d'une étude urbaine.

Le projet de mandat du président Damien Castelain pose l'ambition d'une métropole citoyenne par un dialogue renforcé et l'association des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement du territoire.

Par délibération 16 C 0904 du 2 décembre 2016, les principes et valeurs de co-construction avec la société civile ont été définis. La Métropole Européenne de Lille s'est ainsi engagée sur la méthodologie opérationnelle qu'il s'agira de mettre en œuvre dans le contexte du NPRU des Oliveaux à Loos.



Séance du vendredi 28 juin 2019
Délibération DU CONSEIL

19 C 0402

II. Objet de la délibération

Le processus d'information et de concertation volontaire a d'ores et déjà été engagé par la Ville de Loos dans le cadre des projets liés au dossier ANRU.

Cette démarche a permis d'exposer les principales orientations et de recueillir les observations du public :

Depuis 2015, des moments d'échanges avec les habitants ont ainsi régulièrement lieu et permettent de maintenir le niveau d'information et de concertation avec la population :

- Réunions publiques aux habitants du quartier : 10 mars 2015, 14 décembre 2016, 28 juin 2017, 6 février 2019 et les 04 juillet 2018 et 12 décembre 2018 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre)
- Réunion publique aux loosois : 16 mai 2019
- Ateliers participatifs dans le cadre de l'étude stratégique : (13 janvier 2017, 26 janvier 2017, 09 février 2017, 16 mars 2017) et une trentaine d'entretiens « minutes » avec les habitants sur l'espace public.
- Rencontre avec les adhérents de Mosaïque : 5 avril 2017 ; 3 mai 2017
- Rencontre avec les collégiens du DRE : 10 mai 2017
- Intervention durant deux cafés-parents : (25 avril 2017 : Desbordes-Valmore ; 4 mai 2017 : Charles Perrault)
- Organisation de deux cafés-NPRU à Mosaïque : (8 juin 2018, Jeudi 6 juillet 2018)

Réunion de concertation sur le projet NPRU 2018 /2019 :

- Comité de quartier : 9 mars 2018
- Espace Mosaïque : 27 – 28 – 29 mars 2018
- Ecole Charles Perrault (café-parents) : 3 avril 2018
- Ecole Desbordes-Valmore (café-parents) : 6 avril 2018
- Cité des enfants : 9 avril 2018
- Commerçants et artisans du quartier : 19 avril 2018 et 6 février 2019
- Salariés de la fabrique de l'emploi : 25 juin 2018 et 28 mars 2019
- Acteurs du quartier (enseignants et professions médico-sociales) : 29 janvier 2019
- Partenaires de l'éducation dans le cadre de l'AMO sur la mixité sociale : 6 juin 2019

-Atelier de concertation avec la maîtrise d'œuvre urbaine et les habitants du quartier : 10 avril 2018

-Différentes visites à la Maison du projet de la part d'habitants du quartier

Rencontre avec les élèves de CE1 - CE2 de l'école Sand Daudet :

- Visite du quartier des Oliveaux : 16 et 17 mai 2018
- Rencontre des élèves à la maison du projet : 19 juin 2018
- Animation d'un atelier avec les CE2 le 1er mars 2019

Délibération de la MEL sur les modalités de concertation des Oliveaux



Séance du vendredi 28 juin 2019

19 C 0402

Délibération DU CONSEIL

-Réunions sur la question des relogements : 18 décembre 2018 (tour Kennedy), 23 janvier 2019 (tour Mermoz) et 30 janvier 2019 (tours Vigny, Bretagne et Roosevelt)

En continuité de ces démarches, la Métropole Européenne de Lille entend mener une concertation sur l'opération d'aménagement, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation aura pour but d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette démarche, le bilan de concertation sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain.

Objectifs poursuivis par le projet :

Les objectifs poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Désenclaver le quartier en exploitant et intégrant le potentiel de la LINO au projet urbain: raccordement de la LINO à la rue Vincent Auriol, accès naturel du quartier (et création d'une nouvelle façade urbaine (entrée de Ville) ;
- Veiller à l'équilibre Nord- Sud du quartier des Oliveaux par une intervention sur les équipements et leurs usages ;
- Adapter la stratégie d'intervention urbaine et patrimoniale aux différents secteurs du quartier tout en améliorant l'attractivité des immeubles d'habitation conservés ;
- Création d'un pôle de centralité ouvert sur le quartier et son environnement (dont la démolition du centre commercial existant et sa reconstruction en cœur de quartier) ;
- Intégrer l'approche environnementale de façon transversale et la mise en réseaux des espaces verts du quartier pour faciliter leur appropriation et activer leur potentiel de valorisation.

III - Modalités de concertation :

Compte-tenu des nombreuses actions déjà engagées envers les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, et afin de compléter les supports et médias de communication autour du projet de renouvellement urbain, il vous est proposé les modalités suivantes de concertation. Celle-ci est relative aux objectifs du projet d'aménagement qui emporte création et requalification des espaces publics du secteur :

Concernant les mesures d'annonces et d'affichages :

- Insertion dans un journal régional, aux annonces légales, d'un avis annonçant la concertation ;
- Insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr.

Concernant les modalités de concertation :

- Pendant une durée d'un mois, il sera mis à disposition du public des affiches d'information et de registres destinés à recevoir les observations, à la Mairie



Séance du vendredi 28 juin 2019

19 C 0402

Délibération DU CONSEIL

de Loos, à l'antenne Mairie des Oliveaux, ainsi qu'au siège de la Métropole Européenne de Lille ;

- Ces observations pourront également être effectuées par voie postale à l'Hôtel de Ville de Loos (104 rue du Maréchal Foch 59120 Loos) ou au siège de la MEL (1 rue du ballon, 59800 Lille) ou la plateforme de participation en ligne de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel/participation-citoyenne.html.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Les documents d'informations seront disponibles à la maison du projet (Cité des enfants) et sur la plateforme de participation de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Logement, Politique de la Ville et Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les modalités de concertation préalable définies ci-dessus ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités à intervenir dans le cadre de la procédure de concertation.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 05/07/2019

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 05/07/2019



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr